

## **Annexe 5**

### **Capital du portefeuille de produits de médecine d'urgence et de réanimation (MUR)**

<b>Catégorie de produits</b>	<b>Produits</b>
Médecine d'urgence et réanimation	DAE
	Moniteurs/défibriateurs SAR

#### **1. Prix**

- 1.1 Sauf mention contraire dans la proposition, celle-ci demeure valide pendant soixante (60) jours sauf si elle est retirée ou modifiée avant la livraison par Philips.

#### **2. Annulation**

- 2.1 La proposition peut faire l'objet de changements ou d'un retrait avant l'acceptation écrite par le client. Tous les bons de commande émis par le client sont assujettis à l'acceptation par Philips. Si le client annule une commande avant l'expédition du produit, il devra payer des frais d'annulation de quinze pour cent (15 %) du prix net de la commande. Les commandes pour les produits déjà expédiés ne peuvent être annulées.

#### **3. Modalités de paiement**

- 3.1 Sauf mention contraire dans la proposition, Philips enverra une facture au client, et le client paiera cette facture lors de la réception de la façon suivante : 100 % du prix d'achat est exigible dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture de Philips.

#### **4. Livraison**

- 4.1 L'acceptation du client a lieu dès la livraison. Philips déploiera des efforts raisonnables pour respecter les exigences de livraison du client. Si Philips est incapable de respecter les exigences de livraison du client, d'autres arrangements peuvent être convenus entre les parties. En l'absence d'entente, le seul recours du client est d'annuler la commande, une telle annulation devant être acceptée d'un commun accord par les deux parties. Si le client demande un important sursis à l'égard de la date de livraison du produit, Philips peut tenter d'effectuer la livraison dans un délai raisonnable ou peut mettre fin à la commande.

#### **5. Installation**

- 5.1 Le déploiement et l'installation incombent au client.

#### **6. Licence du logiciel d'exploitation**

- 6.1 L'achat du matériel comprend une licence d'utilisation du logiciel qui y est compris, lequel logiciel ne peut être désossé, décompilé, modifié ni transféré. Le client s'engage à respecter les conditions de la licence d'utilisation du logiciel. Le client accepte de ne pas tenter de contrecarrer tout mécanisme de protection contre la copie.